

Compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018 de l'atelier « structure » (salle des conseils de l'IPNO)

Environ 60 participants. F. Cavalier préside la séance.

Il y a 2 sujets à l'ordre du jour : 1/Retour sur les questions de la session précédente de l'atelier "structure", 2/Proposition de structuration pour l'UMR unique par P. Puzo.

1/ Retour sur les questions de la session précédente de l'atelier "structure"

La dernière session de l'atelier « structure » s'était terminée sur une discussion animée à propos de la consultation des personnels sur le projet de refondation.

M. Guidal rappelle qu'il y aura bien une consultation, comme le COPIL s'y était engagé, et qu'il ne faut pas faire naître de craintes injustifiées à ce sujet. Les questions qui se posent sont plutôt sur la teneur de cette consultation et son calendrier, notamment avant ou après la venue des tutelles en AG (il doit y avoir une première AG entre labos pour le 3 avril, puis une seconde avec les tutelles dont la date n'a pas encore été fixée).

D'un côté (notamment COPIL), on peut penser qu'il est important que chacun ait toutes les informations, en particulier les messages et annonces des tutelles, pour pouvoir se prononcer, si tant est que cette AG n'est pas un « kick-off » du projet, de l'autre il est estimé que la venue des tutelles peut mettre de la pression sur les agents, peindre un tableau noir et anxiogène si on ne fait pas de refondation, qu'on sait déjà ce qu'elles vont nous dire, que nous n'obtiendrons que des promesses, pas de garanties, et que s'exprimer après que tout est décidé n'a pas de sens. Certains considèrent en effet que la remise d'un document aux tutelles avant l'AG de mai constitue un projet et qu'il faut donc s'exprimer avant. D'autres considèrent que l'AG avec les tutelles est une clôture de la phase 2 et sera l'occasion d'une synthèse, encore loin d'un projet.

Le COPIL entend les arguments ; après coup, lors de l'AG du 3 avril, le COPIL annoncera que la consultation aura lieu avant la venue des tutelles puisqu'il semble que tel soit le souhait des collègues.

La question est aussi posée sur le poids et la valeur de la consultation. Il est répondu qu'elle ne sera pas l'alpha et l'omega du projet mais elle permettra de savoir où on en est et pourra très bien influencer sur le processus. Mesurer l'adhésion des personnels est un élément important pour la construction et la réussite du projet ; ne pas le faire serait rompre la confiance avec les agents. Il est aussi rappelé que nous ne sommes pas décisionnaires, ce sont les tutelles (il y a eu beaucoup de fusions et restructurations décidées par les tutelles sans consultation avec les labos). Le but de la consultation est d'informer les tutelles sur l'état d'esprit des personnels mais on doit être conscient que les tutelles peuvent choisir de mettre en œuvre une solution qui n'a pas la faveur des personnels.

Il est remarqué que les discussions sur les enjeux scientifiques sont intéressantes mais le vrai enjeu qui mobilise ou angoisse les personnels est l'évolution structurelle. Certains membres de l'atelier Structure estiment que cet atelier n'est pas assez large/représentatif pour l'enjeu qu'il y a.

La discussion porte ensuite sur le document de restitution de la phase 2. Lors de la phase 1, les rapports des différents GTs avaient été faits en concertation, itération et accord avec les coordinateurs des GTs (un représentant d'un GT pense cependant que le compte-rendu de son GT a été mal restitué). La synthèse globale/chapeau du document avait été effectuée par le COPIL, sans consultation des agents, ce qui avait pu être mal ressenti et qu'il faudrait éviter de reproduire.

Plusieurs voix au sein du GT structure expriment le souhait que le document de synthèse de la phase 2 soit cette fois-ci discuté et coopté par l'ensemble des personnels avant envoi aux tutelles. Il faut en particulier se donner du temps pour écrire et/ou relire un document sérieux et ne pas précipiter les choses (il est rappelé que la fusion du C2N a pris 10 ans). Les questions qui se posent sont : qui précisément fait la synthèse, sous quelle forme interagir entre le COPIL et les collègues... ? La rédaction de la synthèse devrait se faire surtout avec les participants aux ateliers qui ont fourni les éléments pour cette synthèse, pas forcément avec tous les personnels. En revanche, l'ensemble des personnels doit pouvoir exprimer son avis sur cette synthèse à travers une consultation.

Il est objecté qu'il n'y a pas de soutien des personnels des laboratoires à ce projet, que tout est joué d'avance avec un objectif déjà connu (l'UMR unique), que les collègues ont été instrumentalisés pour donner a posteriori une justification scientifique au projet. Il est répondu (pas par le COPIL) que le projet a en effet été lancé par le COPIL mais que nombre d'agents s'en sont emparés, qu'ils soient pour ou contre le projet, ont poussé les réflexions, ont argumenté pour et contre diverses idées, ont fait apparaître progressivement des obstacles et des solutions, etc. et qu'il y a eu tout un effort d'échanges et de débats sur plus d'un an, dont personne n'a été exclu, qu'on ne peut ignorer et qui a pu faire évoluer les réflexions de chacun. Par exemple, le GT consacré à la physique théorique a distribué un questionnaire dans la communauté des théoriciens (~80), avec une forte participation, pour identifier les questions importantes pour la Refondation aux yeux cette communauté. Il peut être difficile de voir tout cet effort et cheminement pour des personnes participant pour la première fois à l'atelier structure.

2/ Présentation d'un schéma d'unité unique par P. Puzo

P. Puzo présente les grandes lignes d'une proposition alternative de structuration d'unité unique, en indiquant que les choses sont loin d'être finalisées. L'idée principale, basée sur un mail des tutelles de l'automne 2017, est d'avoir des « laboratoires », structures au sein d'une UMR unité unique « mère ». Ces laboratoires regrouperaient des groupes en fonction de leur mode de fonctionnement, avec des niveaux de subsidiarité et des pouvoirs forts. La gouvernance serait assurée par un directoire composé du DU et des directeurs des laboratoires, eux-mêmes nommés par les tutelles. Cette structure donne la possibilité pour l'UMR unique d'être représentée par plusieurs personnes expertes dans différentes instances spécialisées, Ces derniers, nommés par les tutelles, assisteraient à la réunion mensuelle des DUs IN2P3. Une idée sous-jacente est d'éviter d'avoir un super-DU qui décide de tout et qui concentre tout. Avec le spectre de thématiques et activités couvertes envisagé, il n'est pas possible d'avoir un DU omniscient, forcément issu d'une thématique particulière, et qui prenne en compte toutes les spécificités de toutes les disciplines. Un laboratoire fonctionne mieux si la personne qui prend une décision pour une thématique est issue de cette thématique. Cette notion d'un DU expert des thématiques de son laboratoire est discutée : Il est donné des labos actuels où les directeurs ne sont pas des experts de toutes les disciplines couvertes par leur labo.

A priori, le nombre de ces labos ne devrait pas excéder 4 pour que la gouvernance soit opérationnelle et que le nombre de DUs siégeant à l'IN2P3 ne soit pas augmenté. Un exemple serait 4 labos de « Particules, Nucléaire, Hadronique », « Astro/Cosmo », « Théorie » et « Santé, Energie, Matériaux » (à l'AG du 3 avril, une autre structuration est proposée : 5 laboratoires : « Particules, Hadronique », « Nucléaire », « Astro/Cosmo », « Théorie » et « Santé, Energie, Matériaux »). Chaque laboratoire aurait un conseil scientifique (CS) et un conseil de laboratoire (CdL). Les laboratoires peuvent avoir des services techniques de proximité. Les collègues ITs seraient donc pour certains dans les laboratoires, pour d'autres dans des divisions techniques (groupe plateformes, accélérateurs, ingénierie, administration).

L'idée générale, notamment le principe que certaines thématiques aient une autonomie forte au sein de l'UMR, a été préalablement discutée avec R. Pain, qui ne s'y serait pas opposé. Certains membres du COPIL s'étonnent de ce dernier point, qui ne semble pas en accord avec d'autres prises de position de l'IN2P3 sur ce sujet.

Cette proposition suscite de nombreux commentaires et questions :

-Quelle est la différence avec un mode fédératif (voire un institut) ? N'est-ce pas finalement une fédération des labos actuels reconfigurés (avec donc un côté anxiogène, qu'on avait pas dans le schéma de fédération structurante précédemment présenté) ? Il est répondu qu'il y a des services/divisions techniques en commun (en particulier pour les plateformes), et que c'est le grand avantage du format UMR unique par rapport à une fédération.

-La structure ne se prête pas à avoir un projet scientifique commun à toute l'unité. Notamment, ça ne semble pas répondre à la motivation d'avoir des synergies entre domaines et laboratoires différents (il est objecté que la phase 1 ne montre pas qu'il y a un projet scientifique commun suffisant pour justifier et structurer une UMR unique de façon classique ; cette situation peut toutefois évoluer avec les résultats de la phase 2). Il semble que la motivation pour cette structure soit purement organisationnelle, qu'il n'y a pas de projet scientifique associé. Il y a aussi une difficulté structurelle pour bâtir une ambition scientifique commune car il y a risque de prédominance/concurrence des CS des labos.

-Ce projet n'a pas été discuté avec des ITs et pose des questions complexes. Qui est le responsable hiérarchique des ITs dans cette structuration ? Quelles différences entre les ITs dans les laboratoires et ceux des divisions techniques dépendant de l'unité unique ? Les ITs n'auraient pas les mêmes responsables, avec des arbitrages difficiles (primes, promotions...) à faire entre différentes voix. Si une restructuration des labos doit intervenir, les membres de l'atelier structure insistent sur la nécessité de traiter de façon similaire les ITs et leurs interactions avec les chercheurs sur des projets spécifiques. Il est avancé que la proposition présentée apparaît comme une « fusion » pour les ITA, les chercheurs étant peu impactés, donc une idée pour résoudre les problèmes des chercheurs, mais pas des ITs. L'objectif de "permettre à tous les personnels de se projeter dans l'avenir avec confiance" semble contradictoire avec le peu d'information disponibles sur le statut des ITs : séparation laboratoires/division ingénierie, organisation des plateformes, place des fonctions supports.

-S'il y a peu d'ITs dans les labos, y-aurait-il des ITs dans les CdL des labos ?

-Où sont les chercheurs de la thématique « accélérateurs » dans cette structure ? Il est répondu que le DU est le responsable pour toute la partie accélérateur (ce point est modifié dans la version de l'AG du 3 avril).

-Les divisions techniques ne seraient pas représentées dans le directoire. Avoir un laboratoire « accélérateurs » et un autre « instrumentation » ferait trop de labos pour une représentation à l'IN2P3 (ce point est modifié dans la version de l'AG du 3 avril).

-N'est-ce pas rajouter une couche aux labos et aux projets et des cloisons alors que l'objectif de la refondation est en général de fluidifier/simplifier ? il est répondu qu'il ne s'agit pas de faire des cloisons mais des « blocs opérationnels » avec une très forte autonomie.

-On a plus le sentiment d'appartenir à un laboratoire qu'à l'unité unique-mère. Où est l'unité et la vision commune de l'unité unique ? Comment le conseil d'UMR agit-il vis-à-vis des prises de position

des conseils de laboratoire ? Comment pourra-t-on prendre des décisions sur des questions impliquant de petits nombres (par exemple des demandes de postes) ?

-Comment se fait l'affectation des ressources à un projet ? S'agit-il d'utiliser les ressources de l'unité unique mère ou celles du laboratoire ? Peut-on vraiment éviter la concurrence entre labos ? Chaque thématique de recherche ne va-t-elle pas continuer sur sa lancée et entrer en concurrence avec les autres pour la contribution des services techniques sans instance de régulation ?

-La représentativité des directeurs de laboratoire vis-à-vis du DU est à clarifier. Est-ce que ce sont les directeurs de laboratoire qui se battent pour obtenir les postes avec leur délégation de pouvoir ? Sinon, il n'y a aucun intérêt à ce que 4 ou 5 personnes disent la même chose. Il est répondu que les directeurs de laboratoire tirent leur légitimité de leurs domaines thématiques et qu'ils devront se concerter avant d'aller discuter avec les tutelles. Certains participants se demandent alors quelle est la valeur ajoutée des directeurs de laboratoire s'il faut de toute façon organiser en interne une synthèse qui pourrait être portée à l'extérieur aussi bien par les directeurs de laboratoire que par le DU.

-Avoir plusieurs labos permet de traiter des conflits de personnes en permettant que quelqu'un en conflit aille dans un autre labo.

-Si on remplace « labo » par « division », le modèle est finalement assez proche de la première proposition d'UMR unique du COPIL qui a buté sur son manque de flexibilité et la contrainte liée au nombre de divisions (sachant que « accélérateurs » et « ingénierie » avaient été mis au même niveau que les divisions recherche ; c'est ce qui avait conduit à la 2ème proposition du COPIL).

La question est aussi posée de savoir ce qu'apporte cette proposition par rapport à une fédération des labos existant qui aurait organisé en commun leurs activités scientifiques ? Il est aussi fait remarquer que la comparaison des différentes structures est difficile sans bien connaître les projets émergents communs.

3/ Questions diverses

Après un bref retour de S. Descotes-Genon sur la première réunion du Gt « Processus de décision », la séance se termine par une question diverse :

-Que s'est-il passé pour le LPT et le CSNSM pour la remontée des fiches HCERES en février dernier ? Une rumeur dit que le LPT aurait coché « renouvellement de l'unité ». Le directeur du LPT dit qu'il avait bien indiqué « restructuration », sans cible définie, comme le LAL, l'IPN et l'IMNC et qu'il y a eu une erreur de traitement dans un fichier Excel par l'Université subséquemment. L'erreur a été relevée et mentionnée à l'Université Paris-Sud. Pour le CSNSM, le directeur dit qu'il avait coché renouvellement, ne serait-ce que pour une période intérimaire, mais qu'il a été recatégorisé par l'Université en « restructuration ».